

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Questions spéciales 3			
Ancien Code	SOAS3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/M/C/ EAS3030 + CEAH3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	38 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> <b>Laetitia DELANDE</b> (delandel@helha.be) Florence PIRE (piref@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> <b>Philippe HERION</b> (herionp@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> <b>Philippe HERION</b> (herionp@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> <b>Quentin LEROY LONDOZ</b> (leroyq@helha.be) Isabelle LACOURT (lacourti@helha.be) Pascale DELVAUX (delvauxp@helha.be) Benjamin LEVAQUE (levaqueb@helha.be) Astrid LIONNEZ (lionneza@helha.be) Anne RAKOVSKY (rakovskya@helha.be) Julie CHARLET (charletj@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques afin d'aider l'étudiant à situer et construire son intervention dans un contexte multidimensionnel.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

stratégies

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
  - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
  - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
  - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
  - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
  - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
  - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
  - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
  - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
  - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
  - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
  - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
  - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
  - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel.
- II. Analyser les problématiques sociales en articulant les enjeux globaux de société et les situations sur le plan individuel, collectif ou communautaire.
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B03C	Introduction au management du non marchand	24 h / 1 C
SOAS3B03D	Créativité et travail social	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B03E	Droit européen	18 h / 2 C
-----------	----------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B03X	Droit européen	18 h / 2 C
-----------	----------------	------------

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS3B03A	Analyse des organisations et intervention sociale	14 h / 1 C
-----------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B03C	Introduction au management du non marchand	10
-----------	--	----

SOAS3B03D	Créativité et travail social	10
-----------	------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B03E	Droit européen	20
-----------	----------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B03X	Droit européen	20
-----------	----------------	----

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS3B03A	Analyse des organisations et intervention sociale	10
-----------	---	----

SOAS3B03B	Projets collectifs - voyages d'études	10
-----------	---------------------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

### **POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE :**

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).

- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

### **En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,**

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

## **5. Cohérence pédagogique**

La place de la créativité dans le travail social pose avec acuité la question des marges de manœuvre dont dispose l'assistant social dans son champ d'intervention. Ce faisant, les disciplines de ces UE (Artistique, Déontologie, Sociologie, Méthodologie et Droit) mobilisent chez l'étudiant des compétences lui permettant de s'autoriser à être créatif en développant une conscience de ses pratiques et une compréhension du contexte sociétal et institutionnel dans lequel il intervient.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : [social.mons@helha.be](mailto:social.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Introduction au management du non marchand			
Ancien Code	7_SOAS3B03C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS3032		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laetitia DELANDE (delandel@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours a pour objectif d'outiller les étudiants afin de leur permettre d'être des assistant(e)s sociaux(ales) impliqués dans le fonctionnement des institutions dans lesquelles ils oeuvrent ou avec lesquelles ils collaborent.

Être acteur de changement, tant pour les individus, les groupes ou les organisations nécessite de connaître certaines notions de base en management.

Le cours sensibilisera les étudiants au processus de la gestion de projet. Avec pour objectif principal de d'appréhender le juste équilibre entre plusieurs composantes managériales : subsides, comptabilité, management, GRH ou encore en communication (digitale).

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

1. Comprendre et questionner le fonctionnement d'une institution sociale ;
2. Mettre en perspective l'objet social d'une institution en lien avec les impératifs managériaux ;
3. Elaborer et rédiger à un appel à projet

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

##### Première partie - Comptabilité/Finances/Gouvernance

- La gouvernance des ASBL - nouveau Code des Sociétés et des Associations
- Notions de base en comptabilité
- Lecture simple d'un bilan comptable
- Gestion financière : tableaux de bord
- Financement d'une ASBL : équilibre entre subsidiation et autonomie financière

##### Deuxième partie - Les ressources humaines

- Le règlement de travail
- La législation sociale
- Aides à l'embauche
- L'organigramme
- Méthode de prise de décision
- Intelligence collective et management

##### Troisième partie - Le marketing/la communication

- Identité sociale et valeurs institutionnelles. Les définir et les faire vivre pour mieux communiquer
- Communication digitale - internet/réseaux sociaux
- Financements innovants - crowdfunding

#### Quatrième partie

- La rédaction d'appel à projet auprès d'organismes publics/privés
- Méthode rédactionnelle

#### Démarches d'apprentissage

- Notions théoriques – cours magistral et théorie
- Echanges sur la pratique professionnelle (essentiellement expérience de stage(s))
- Approche par études de cas

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Des moments de questions-réponses sont prévus pendant le cours.

#### Sources et références

##### Ouvrages de référence :

- Biernaux M.F., Cominotto D., Jaillot J.M., Limpens J.M., Maillard F., Gestion des ASBL.
- Les bonnes pratiques dans le non-marchand, Anthemis, 2011.
- Sybille Mertens (sous la direction de) - La gestion des entreprises sociales, Edi Pro, 2010.

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support du cours : slides présentés au cours et prises de notes.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'examen consiste en un examen écrit. Les consignes plus précises seront données en début de cours. Examen écrit comptant pour 100% en juin (idem en septembre).

Pour les étudiants redoublants du BLOC 3, ils doivent re(suivre) le cours, ils seront soumis aux mêmes exigences et aux mêmes modalités d'examen qui portera sur la matière de l'année en cours.

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50 %.

L'examen de seconde session est aussi un examen écrit.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

#### Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : [social.mons@helha.be](mailto:social.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Créativité et travail social			
Ancien Code	7_SOAS3B03D	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS3031		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence PIRE (piref@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage entend fournir à l'étudiant des expérimentations pratiques et concrètes ainsi que des temps de recul et de réflexions pour développer ses compétences créatives au profit de ses relations avec les usagers et de ses interventions individuelles, collectives et institutionnelles. Il sera ainsi invité à élargir ses modes de pensée, ses actions, sa curiosité et son audace pour questionner ses pratiques et celles des organisations.

La pratique réflexive aborde la question de l'éthique dans la créativité à proposer d'autres manières de travailler avec les publics.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- I. d'élargir ses manières de faire tant en individuel qu'en collectif.
- II. d'utiliser différentes techniques en les appliquant à des expériences rencontrées en stage ou lors de projet ou avec des partenaires extérieurs.
- III. de concevoir des productions concrètes pour faire passer autrement des messages.
- IV. d'identifier, de décrire, d'analyser puis évaluer son parcours créatif à la fin du processus pédagogique.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Définitions

Le potentiel créatif

Le point de vue systémique : ouvrir le champ des possibles

Comment ça marche ?

Les freins et les résistances à la créativité

Comment développer sa créativité ?

La recherche de solutions

Les méthodes

#### Démarches d'apprentissage

Au niveau pédagogique, nous allons faire de la créativité appliquée c'est-à-dire que nous allons appliquer directement les concepts théoriques en classe afin de les vivre pour les comprendre. Une part importante est donnée aux aspects pratiques réalisés en classe.

Il s'agit donc d'une pédagogie interactive et participative alliant des mises en situation concrètes par des exercices individuels et collectifs, et des temps théoriques pour donner des points de repère et de pistes de réflexions.

L'usage de l'IA dans la réalisation de la préparation est autorisé dans les limites de la charte d'utilisation des IA à la HELHa. Toute utilisation de l'IA exige d'être référencée.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Les étudiants reçoivent les consignes pour le portfolio au premier cours. Et lors de chaque cours, un temps est prévu pour que les étudiants complètent leur portfolio et poser leurs questions au professeur.

### **Sources et références**

50 fiches de créativité, Botton Marcel, Paris, Edition d'Organisation,1980  
Collectif, culture-insertion-citoyenneté-Funoc,2000  
La valeur des idées, DeBrabandere, Dunod,2007  
présentation de sites internet

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le syllabus sera mis en ligne.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Le fondement du cours de créativité consiste à développer les compétences créatives de l'étudiant par des activités collectives réalisées en classe. Sur cette base, l'évaluation du cours sera un portfolio créatif personnel réalisé lors de chaque cours. Les consignes seront transmises lors du premier cours et porteront, par exemples, sur

- les exercices réalisés individuellement et collectivement
- les illustrations et les exemples partagés
- le partage des expériences de stage et autres vécues par les étudiants
- le syllabus qui reprend les concepts théoriques.

La présence et la participation permettront d'atteindre les objectifs visés.

Chaque absence au cours entrainera un travail spécifique. Les consignes seront également transmises au premier cours.

En cas de 2ième session, l'examen sera un travail écrit personnel qui posera un regard critique sur le portfolio de l'étudiant, sur l'ensemble du processus du cours et sur un des livres référencés dans le syllabus.

En cas d'absence à l'ensemble des cours, la 2ième session sera un portfolio spécifique à constituer par l'étudiant et à déposer au professeur.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

Tous les principes d'évaluations présentés ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).